

De M.
n° client n° de compte
Aux directeurs de EDF de l'avenue de Wagram, Paris

Toulouse, le 12 mai 2022

Objet : EDF CONFIRME SA MALVEILLANCE À FRAUDER LES FACTURES DES CONSOMMATEURS

Messieurs,

EDF ne manque pas d'audace ! Avoir pu augmenter ma consommation en la chiffrant sur mes factures de 2022 est un exploit ! Certainement pas un exploit glorieux. Imposer + de 100€ de consommation dans mes factures de 2022, commencé avec la facture n° 34 364 546 386, alors que ma moyenne de consommation est de 40€ tous les 2 mois, relève du délit d'extorsion. Extorsion, bien marquée, à l'évidence de tous, dans les factures bimensuelles émises par EDF.

Ma facture n° 34 531 254 159, pour moi du 12 janvier 2022, marque une consommation de 447 kWh en heures creuses, chiffre obtenu par un relevé au compteur Linky entre le 12 novembre : 8844 et le 12 janvier : 9291. En consultant l'historique de ma consommation annuelle, à aucun des relevés de 2020/2021, je ne dépasse 294 kWh et ça en plein hiver. Comment expliquer ce doublement à 447 ? Ma consommation ne change pas. Au contraire, par avoir isolé mon chauffe-eau, a réduit ma consommation. Il est hautement improbable que ma consommation nocturne puisse doubler en 2022.

Ma facture n° 28 475 736 292, pour moi du 12 mai 2022, marque une consommation de 406 kWh en heures creuses (445 kWh relevé par EDF !). En consultant l'historique de ma consommation annuelle, on constate pour la même période une consommation de : 229 kWh. Rien ne justifie que ma consommation nocturne en heures creuses a doublé en 2022, rien. Le même chauffe-eau fonctionne normalement.

Malheureusement, je viens de me rendre compte de cette malveillance qu'à ma facture de mai. Pour les 2 précédentes factures, je n'avais pas consulté l'historique. Bien qu'à ma facture de 12 novembre 2021, j'ai relevé cette manipulation à distance des chiffres du compteur Linky. LA FRAUDE EDF EST MANIFESTE. Le compteur Linky sert à faire mentir les chiffres pour augmenter le prix de la consommation des particuliers. C'EST TELLEMENT INCROYABLE, VOIRE QU'UNE TELLE FRAUDE SOIT CONCEVABLE, que j'ai omis de vérifier l'impossible "Quand même, EDF ne peut pas agir en escroc !" (sic).

Et, il y a + ! EDF n'encaisse pas mon Chèque Energie 2021/2022 ou le détourne à son profit. Son montant de 290€ en effet ne déduit pas le montant illégal que me réclame EDF. À vouloir me faire payer les fraudes EDF, l'acte de facturer relève d'une extorsion répétée.

À ce stade, EDF ne dissimule plus les évidences de ses fraudes volontaires, sans même parler de la fraude fiscale d'imposer une TVA sur des impôts. Si EDF ne dissimule pas ses fraudes, ou n'en trouve pas la nécessité, c'est que rien ne peut arrêter son extorsion, qui s'élève à des milliards d'euros envers des millions de personnes.

S'il vous plait, ne me prenez pas pour un idiot. Arrêtez de vouloir me faire payer l'impayable.

M.

D'autant +, que depuis le mois d'avril 2022, je suis sans ressource. Je ne reçois plus mon allocation adulte handicapée. EDF n'a aucune raison de s'acharner à vouloir me faire payer l'impayable. Ou, ce n'est pas un exploit glorieux, mais une honte qui révèle à quel point la peur peut nuire à soi et aux autres. Rien de quoi être fier. Toutes les copies de mes factures corrigées sont disponibles chez le médiateur national de l'énergie et chez EDF. Contrairement à l'état d'esprit de EDF, je ne suis pas mesquin, ni ne menace EDF pour mettre EDF en difficulté.